

LIGNE DIRECTE

Lettre d'information à destination des maires de l'Eure

SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN



Le préfet a présenté le plan d'action départemental de restauration de la sécurité du quotidien

Charles Giusti, préfet de l'Eure, a présenté vendredi 21 février à Gaillon le bilan de la délinquance dans l'Eure en 2024 et la feuille de route du département en matière de sécurité :

le plan d'action départemental de restauration de la sécurité du quotidien (PADRSQ) demandé par le ministre de l'Intérieur.

Son élaboration a fait l'objet, en décembre dernier, d'une concertation avec une quarantaine d'élus locaux et de représentants des forces de sécurité intérieure en lien avec l'union des maires et des élus de l'Eure et l'association des maires ruraux de l'Eure. Il a été validé lors d'un état-major départemental de la sécurité co-présidé par le préfet et le procureur de la République en janvier.

Ce plan fixe **5 grandes priorités pour le département** :

- **Lutter contre les stupéfiants**, en agissant à la fois contre les consommateurs, par des campagnes de contrôles massifs dans des lieux clés, et contre les trafiquants, par des opérations visant à identifier les livreurs ou encore par des opérations visant les flux d'approvisionnement ;
- **Lutter contre les agressions et les incivilités sur la voie publique**, en renforçant la présence des forces de l'ordre autour de points clés tels que les épiceries de nuit ou les établissements scolaires, en accompagnant les maires dans leurs missions de sécurité - par exemple dans la structuration de leur police municipale - en renforçant la vidéoprotection ;
- **Combattre les violences intrafamiliales**, en faisant mieux connaître les voies de signalement, en renforçant la formation des personnels de l'Éducation nationale et des éducateurs d'accueils collectifs de jeunes, en assurant un maillage équilibré de l'hébergement d'urgence selon une cartographie des besoins, en continuant d'améliorer la prise en charge des victimes ;
- **Renforcer la sécurité sur les routes, dans les transports et dans les zones de transit**, tant pour les transports individuels que collectifs, notamment en adaptant les contrôles routiers à une nouvelle cartographie des axes les plus accidentogènes et au passage en flux libre de l'A13, en favorisant les contrôles inter-services, en renforçant les contrôles en gare ;
- **Limiter les cambriolages** : en renforçant les contrôles selon la saisonnalité, en développant les opérations tranquillité-vacances, en lien avec les dispositifs de participation citoyenne.



Suivez la mise en œuvre du plan de [#SécuritéDuQuotidien](#) sur nos réseaux sociaux, notamment [Facebook](#). Le [dossier de presse](#) est accessible sur le site de la préfecture.



Ce qui change au 1er mars 2025 :

Solidarité à la source, malus écologique ou encore taxe de solidarité sur les billets d'avion... Voici ce qui change à partir du mois de mars 2025.

Solidarité à la source

Plus de 6 millions de Français voient leur déclaration de ressources simplifiée pour l'attribution des aides sociales. Les déclarations trimestrielles sont désormais automatiques pour les allocataires de la prime d'activité et du RSA.

Malus écologique

La pénalité à l'achat de véhicules polluants est renforcée. Cette taxe est due désormais dès 113 grammes de CO2 émis au kilomètre, et son montant augmente. Le coefficient de vétusté évolue, pour mieux prendre en compte la dépréciation réelle des véhicules.

Billets d'avion

La taxe de solidarité sur les billets d'avion augmente. Son montant est, par exemple, de 40 euros pour les long-courriers en classe économique.

Restauration étudiante

Une aide financière est mise en place pour les étudiants ne disposant pas d'une solution de restauration de proximité à tarif modéré. Cette aide mensuelle, sous forme de carte virtuelle prépayée, est automatique et différenciée selon la situation de l'étudiant. [En savoir plus sur le site de l'Éducation nationale.](#)

Impôt sur le revenu

Le barème de l'impôt sur le revenu est revalorisé sur l'inflation pour protéger le pouvoir d'achat. L'imposition débute cette année à partir de 114 987 euros de revenus annuels, contre 112 945 euros en 2024.

Dispositif « Coluche »

Le dispositif de réduction d'impôt pour les dons aux associations d'aide aux personnes en difficulté est prolongé. Il est aussi élargi aux associations contre les violences faites aux femmes et les violences domestiques.

« Loc'Avantages »

Le dispositif « Loc'Avantages », qui avait été supprimé fin 2024, est reconduit jusqu'en 2027. Ce dispositif permet aux bailleurs de bénéficier d'une réduction d'impôt s'ils proposent un logement avec un loyer inférieur aux prix du marché à des locataires aux revenus modestes (sous conditions). [En savoir plus sur le site du ministère de l'Économie.](#)

Carte nationale des plateaux techniques spécialisés pour évaluer l'aptitude médicale à la conduite

La délégation à la sécurité routière a publié [sur son site internet](#), la carte nationale interactive des plateaux techniques spécialisés (PTS) qui contribuent à « évaluer l'aptitude médicale à la conduite » des conducteurs.

Certains services médicaux de réadaptation (SMR) ont créé ces plateaux techniques spécialisés qui permettent de :

- déterminer le choix des aménagements d'un véhicule pour les conducteurs ou futurs conducteurs qui présentent un handicap moteur (boule au volant, voiture sans pédale, etc.) ;
- évaluer l'aptitude à conduire de certaines personnes touchées par des affections médicales, par la recherche en particulier de troubles cognitifs ou neuromoteurs.



La carte permet la localisation des SMR dotés d'équipements spécifiques : simulateur de conduite, véhicule adapté.

Un fonds de l'État, le fonds pour la modernisation et l'investissement en santé (FMIS), a contribué au financement de ces PTS. Le comité interministériel de la sécurité routière de janvier 2018 avait acté l'allocation d'une enveloppe annuelle de 26 millions d'euros, issue des recettes des radars, pour financer des projets d'investissement dans des structures impliquées dans la prise en charge des blessés de la route afin de renforcer leur autonomie. Le comité interministériel de la sécurité routière du 17 juillet 2023 a déterminé que cette enveloppe devait contribuer à financer de nouveaux PTS dans l'évaluation de la conduite, particulièrement dans les zones qui en sont encore dépourvues.

Dans l'Eure, un PTS disposant d'un simulateur de conduite est situé à Louviers.

+ Contactez le centre de Louviers : CMPR la Lovière, 50 rue de la Ravine
Tél.: 02 32 25 50 50.



UrbanVitaliz : le service public d'ingénierie gratuite à disposition des collectivités

Vous avez une friche sur votre territoire et avez besoin d'aide pour sa réhabilitation : quels financements mobiliser ? Quelles démarches effectuer en amont du projet ? Comment trouver le propriétaire ? Avec quels acteurs prendre contact ?

UrbanVitaliz est un acteur de service public qui aide les élus, techniciens et chefs de projet dans leurs projets de recyclage de friches.

Ce service vous aide à réhabiliter vos friches : logements vacants, friches dans des sites industriels, des zones commerciales, etc.

Le centre national pour la fonction publique territoriale (CNFPT), en complément à la formation [Cap sur le ZAN](#) et en partenariat avec Intercommunalités de France, organise une série de webinaires « Urbanisme, habitat, développement économique : comment (a)ménager les territoires dans un contexte de sobriété foncière ? ».

Le premier webinaire « **aménager les friches** » est organisé **mardi 11 mars de 13h30 à 15h30**, sur [inscription](#).

+ Pour tout renseignement : friches@beta.gouv.fr
 Consultez les documents explicatifs [sur le site de la préfecture](#).

ENVIRONNEMENT



Du 16 mars au 15 août : les précautions à prendre lors de la taille des haies en Normandie

En France, 70 % des haies ont disparu depuis les années 1950, bien qu'elles jouent un rôle clé dans la biodiversité et l'adaptation au changement climatique.

Il est conseillé de ne pas tailler les haies du 16 mars au 15 août pour protéger les oiseaux en période de nidification.

La politique agricole commune (PAC) interdit la taille des haies aux agriculteurs subventionnés durant cette période.

Cette mesure est essentielle car 32 % des oiseaux nicheurs sont menacés en France, et les populations d'oiseaux agricoles et forestiers ont fortement décliné ces dernières années. Les haies abritent aussi des espèces protégées comme des mammifères, amphibiens et insectes.

+ [Plus d'informations sur le site de la DREAL Normandie](#)



Bilan des actions en faveur des territoires ruraux

Le comité local de cohésion des territoires (CLCT) de l'Eure, réuni par le préfet Charles Giusti jeudi 30 janvier, est l'instance de partage, d'impulsion et de suivi des dispositifs de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Il a permis de présenter l'accompagnement de l'État au bénéfice des territoires ruraux via de nombreux leviers :

1. « Villages d'avenir » : le dispositif de soutien à l'élaboration des projets des communes rurales. Une cheffe de projet a été nommée à la préfecture pour accompagner les 29 communes de l'Eure lauréates, notamment en mobilisant et coordonnant les besoins en ingénierie, en recherchant des financements, etc. ;

2. Les 32 espaces France Services répartis dans l'ensemble du département qui permettent à chaque habitant d'accéder aux démarches administratives à moins de 20 minutes de chez eux. En 2024, les espaces France Service ont permis de réaliser 170 000 accompagnements, principalement pour des démarches auprès de la CARSAT, la CPAM, France titres et de la direction départementale des finances publiques (DDFIP). Le taux de satisfaction global est de 94,9 %. Des travaux pour consolider les pratiques et intégrer de nouveaux opérateurs seront conduits en 2025.

3. Le déploiement des dispositifs de recueil dans le département pour réduire les délais de prise de rendez-vous pour réaliser des titres d'identité. Le délai d'obtention d'un premier rendez-vous est passé de 52 jours en moyenne en 2022 à 7 jours en moyenne en 2024. 22 communes proposent la certification d'identité, dont 68 % en zone rurale.

4. Le dispositif « France Ruralités Revitalisation » : une fiscalité attrayante pour les entreprises, les personnels de santé, grâce au nouveau zonage.

5. Le déploiement d'actions spécifiques visant à répondre aux enjeux du quotidien des habitants des campagnes, comme les maisons de santé (32 dans l'Eure dont 21 en milieu rural), les 3 medicobus circulant dans le département ou encore le soutien et l'investissement dans les mobilités du dernier kilomètre (création de piste cyclable, développement du covoiturage).

+ [Consulter le bilan sur le site internet des services de l'Etat dans l'Eure.](#)

Travaux de mise en accessibilité des bâtiments : pensez à transmettre les attestations d'achèvement des travaux.

Il y a presque 20 ans, le 11 février 2005, une loi était votée afin de rendre accessible tous les établissements recevant du public.

Pour effectuer de manière séquencée les travaux éventuellement nécessaires, il a été proposé de 2015 à 2019, à l'ensemble des gestionnaires des établissements recevant du public (ERP) publics et privés, d'établir un agenda d'accessibilité programmé dit « Ad'AP ».

Ces Ad'AP constituaient un planning détaillé pour réaliser les travaux de mise en conformité avec la norme d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, à différentes échéances (3, 6 ou 9 ans).

Aujourd'hui, les travaux programmés pour les différents bâtiments communaux inscrits dans vos agendas ont dû, pour la plupart, être réalisés dans les délais impartis. **Vous devez dès lors faire parvenir à la DDTM vos attestations d'achèvement des travaux, pour chaque établissement recevant du public (bâtiments communaux), dans les deux mois qui suivent la fin des travaux.**

Pour les établissements classés de la première à la quatrième catégorie, cette attestation devra être établie par un contrôleur technique titulaire d'un agrément l'habilitant à intervenir sur les bâtiments ou par un architecte au sens de l'article 2 de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture.

Des sanctions administratives peuvent être prises en cas de non-transmission des documents de suivi et de fin d'Ad'AP (2^e alinéa de l'article L.165-6 du code de la construction et de l'habitation), ainsi qu'en cas de non respect des engagements contenus dans l'Ad'AP (article L.165-7 du code de la construction et de l'habitation).

L'État compte sur votre engagement pour mener à bien ce projet à la fois national et territorial, dont l'objectif est de parvenir à une accessibilité pratique et réelle de l'ensemble des établissements recevant du public présents dans vos communes, afin de permettre à tous d'exercer les actes de la vie quotidienne et de participer à la vie sociale.

+ DDTM de l'Eure : adap@eure.gouv.fr



Campagne de sensibilisation aux pratiques addictives en Normandie

En Normandie, les chiffres des pratiques addictives sont préoccupants. Pour répondre à cette problématique, une campagne de sensibilisation aux pratiques addictives a été lancée par la préfecture de région et l'agence régionale de santé (ARS) Normandie.

L'objectif de cette campagne est d'informer le public sur l'état des lieux des consommations en Normandie tout en valorisant les dispositifs d'accompagnement disponibles dans la région.

+ Consultez les supports sur le site de [l'agence régionale de santé](https://ars.normandie.fr)



Lancement du dispositif « argent de poche » pour inciter les jeunes à s'engager dans des actions collectives.

Issu de l'opération Ville, Vie, Vacances (VVV), le dispositif « argent de poche » offre la possibilité à des jeunes âgés de 14 à 18 ans d'effectuer des petits chantiers de proximité en contrepartie d'une indemnisation. La CAF soutient les collectivités participant à ce dispositif.

Pour être soutenues, les actions doivent viser à :

- promouvoir l'ouverture culturelle et sociale, à transmettre les valeurs de la République et à développer l'esprit critique ;
- valoriser l'engagement des jeunes et leur participation à la vie de la cité ;
- accompagner les processus d'insertion sociale ;
- permettre aux jeunes de prendre des initiatives et d'expérimenter ;
- favoriser les liens des jeunes entre eux, avec les parents et les institutions.



Dans le cadre de leur mission, les jeunes sont encadrés par un adulte référent pédagogue et technique. **Un contrat de participation ou une charte d'engagement est signée par le jeune, l'encadrant et/ou l' élu.** Il précise les règles à respecter dans l'exercice des tâches confiées. À titre d'exemple, les travaux confiés aux jeunes peuvent concerner : l'aide à l'archivage, la participation à l'encadrement de manifestations festives, l'aide à l'animation d'enfants au sein d'un conseil municipal de jeunes, la préparation de tables et couverts pour un repas de CCAS, l'inventaire dans une bibliothèque. Ces missions ne sont en aucun cas une substitution à un emploi.

Les jeunes peuvent également être à l'initiative des missions proposées. Elles doivent viser à l'amélioration de leur cadre de vie et être d'utilité collective.

Le financement est le suivant : 5 € par mission rétribuée (soit 1/3 de l'indemnité versée à chaque jeune pour une mission d'une demi-journée) dans la limite d'une aide maximale de 2 000 € (sous réserve des fonds disponibles). La CAF étudie les demandes à partir de 20 missions rétribuées pour un minimum de 4 jeunes concernés.

+ Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la DDETS de l'Eure à : ddets-direction@eure.gouv.fr



Séjours artistiques à La Source-La Guéroulde

Le préfet de l'Eure a rendu visite le 14 février aux jeunes qui terminaient leur semaine de séjour à La Guéroulde. Arrivés le 10 février, un groupe de mineurs âgés de 6 à 12 ans a pu bénéficier sur 5 jours d'ateliers d'arts vivants avec l'artiste Manoocha, pour créer un spectacle de théâtre autour des quatre éléments : l'eau, la terre l'air et le feu.

Le second groupe, constitué d'adolescents, a été accompagné par la compagnie Acousmatic Théâtre pour imaginer et créer un court métrage avec la technique « image par image ».

Les jeunes ont inventé et rédigé l'histoire, le scénario et les dialogues, avant de créer un scénarimage et un séquençier avec des photographies qu'ils ont prises puis découpées et assemblées afin de créer leurs paysages et leurs personnages inventés. Ce séquençier, présenté par les jeunes lors de la restitution des travaux, servira à la réalisation du court métrage, avec doublage et bruitage, lors des congés d'avril.



Si votre collectivité est organisatrice d'accueils collectifs de mineurs et veut organiser un séjour culturel à La Source La Guéroulde contactez sa directrice Blandine Rautureau au 06 31 30 45 21.

UKRAINE

3 ans de guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine

Il y a 3 ans, la Russie lançait sa guerre d'agression contre l'Ukraine. La France a souhaité à cette occasion réaffirmer son soutien déterminé à l'Ukraine et au peuple ukrainien, qui lutte avec courage pour sa liberté et notre sécurité commune.

Le 24 février, le préfet Charles Giusti a ainsi souhaité réunir des Ukrainiens installés dans l'Eure, afin qu'ils puissent expliquer leur quotidien depuis leur arrivée : insertion professionnelle, scolaire, mais aussi accès à un logement, à l'offre culturelle, à des aides alimentaires...

Les services de l'État, en particulier la direction départementale d'emploi du travail et des solidarités (DDETS) et les services de l'Éducation nationale, ont été particulièrement mobilisés pour favoriser l'intégration des Ukrainiens dans l'Eure. Les associations YSOS, Vernon-Ternopil et la Croix-Rouge ont également expliqué leur travail d'accompagnement notamment pour leur enseigner le français. Les collectivités se sont tout autant mobilisées

L'assemblée a été particulièrement touchée par les témoignages d'Andryi YAREMA, ébéniste ; Ivan DENYSOV, jeune Ukrainien de 27 ans présent avec sa mère ; Volodymyr GERASHCHENKO, qui a connu jusque dans sa maison les horreurs de la guerre ; mais aussi Alla LEONENKO, élève de seconde au lycée Aristide Briand qui a montré sa forte capacité à s'adapter à son nouvel environnement scolaire. Après avoir rencontré des difficultés rencontrés depuis leur départ d'Ukraine jusqu'à leur arrivée dans l'Eure, ils ont tous remercié les Eurois et plus généralement les Français pour leur hospitalité et leur accueil.

Le préfet a conclu la série de témoignages en citant le poète ukrainien Taras Chevtchenko : « Notre âme ne peut pas mourir, la Liberté ne meurt jamais ».



Donnez votre avis pour améliorer le site internet de la préfecture de l'Eure

La délégation à l'information et à la communication (DICOM) du ministère de l'Intérieur souhaite connaître le profil et les pratiques des usagers du site internet de la préfecture de l'Eure.

La DICOM a donc rédigé une enquête en ligne, complétée par un appel à volontariat pour des entretiens qualitatifs.

L'enquête, dont les réponses sont anonymes, est accessible [ICI](#).



[+](#) Répondre à l'enquête en ligne.

Retrouvez la préfecture de l'Eure et les services de l'État sur les réseaux sociaux

